

COMMUNIQUE DE PRESSE N°011/RDC/VSV/CE/2022

RDCONGO : LA VSV DENONCE LA CONDAMNATION INJUSTE A UN AN DE PRISON DE 13 DDH DE LA LUCHA A BENI.

La Voix des Sans Voix pour les Droits de l'Homme (VSV) est vivement préoccupée par les violations des droits humains en lien avec l'état de siège proclamé dans les provinces du Nord-Kivu et de l'Ituri depuis mai 2021 par le Président de la République Démocratique du Congo (RDCongo).

La VSV qui a soutenu et soutient l'état de siège pour la restauration de la paix à l'Est de la RDCongo en général et dans les deux provinces citées en particulier est cependant choquée par les violations récurrentes des droits humains qui y sont commises au grand dam de la population.

Le dernier cas en date est la condamnation injuste, vendredi 1^{er} avril 2022 par le Tribunal Militaire de Garnison de Beni de 13 DDH membres du Mouvement Citoyen "Lutte pour le Changement (LUCHA) " arrêtés le 13 novembre 2021, pour avoir manifesté contre l'état de siège dont ils ont dénoncé "l'inefficacité".

Il s'agit de Daniel DIMANJA Dany, Archimède EPUNDA, KASEREKA LIKO Esaïe, KASONIA LWATUMBA Elise, KASEREKA KABUNGA Joël, PALUKU KIGHAMA Dieu-Merci, Erick SANKA, Pamela SHABANI, KABAMBI Jireh, Georges MUMBERE, MUHINDO LUFUNGULA Jeampy, PALUKU VIHAMBA et MUHINDO MUPIKA Eddy.

Selon les informations parvenues à la VSV, les 13 DDH ont fait appel.

La VSV en appelle au respect par les autorités militaires des principes et valeurs démocratiques pour leur acquittement pure et simple. Il est inadmissible que des personnes soient arrêtées et condamnées pour avoir exercé leur droit à la liberté de manifester pacifiquement ou pour avoir exprimé leurs opinions en critiquant l'état de siège.

La VSV rappelle à l'opinion publique qu'au cours de son point presse du 03 octobre 2021, elle avait demandé aux autorités congolaises d'être tolérantes à l'égard des voix critiques contre l'état de siège et de considérer ces voix comme des cris de détresse émanant des personnes qui veulent la paix, le rétablissement rapide de l'autorité de l'Etat au regard des souffrances indicibles dans lesquelles vivent les populations du Nord-Kivu et de l'Ituri.

Fait à Kinshasa, le 06 avril 2022.

LA VOIX DES SANS VOIX POUR LES DROITS DE L'HOMME (VSV).